

# POLITIQUES INTÉGRÉES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ AU CANADA SELON LES PROVINCES

DOCUMENT PRÉLIMINAIRE – POUR DISCUSSION  
SEPTEMBRE 2009

Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé



Centre de collaboration nationale  
sur les politiques publiques et la santé  
National Collaborating Centre  
for Healthy Public Policy

*Institut national  
de santé publique*  
Québec 

**Auteure**

Anika Mendell

Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

**Mise en page**

Isabelle Hémon

Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

**Révision**

Rochelle Pomerance

**Remerciements**

L'auteure tient à remercier Maude Chapados et Val Morrison pour leurs commentaires pertinents, ainsi que Katherine Scott et Guy Fréchet pour leurs contributions.

La production de ce document a été rendu possible grâce à une contribution financière provenant de l'Agence de santé publique du Canada par le financement du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS). Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Agence de santé publique du Canada.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Internet du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé au [www.ccnpps.ca](http://www.ccnpps.ca)

An English version of this document is available at [www.ncchpp.ca](http://www.ncchpp.ca)

Ce document est une version préliminaire. Nous invitons les lecteurs à nous envoyer leurs commentaires à [ccnpps@inspq.qc.ca](mailto:ccnpps@inspq.qc.ca)

## POLITIQUES INTÉGRÉES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ AU CANADA SELON LES PROVINCES

### Document préliminaire – pour discussion

Au cours des six premiers mois de 2009, trois provinces canadiennes ont annoncé l'adoption de politiques de lutte contre la pauvreté. En effet, l'Ontario a adopté une loi visant à réduire la pauvreté; le Manitoba et la Nouvelle-Écosse ont pour leur part lancé des stratégies intégrées. Le Nouveau-Brunswick est en train d'élaborer sa propre stratégie (août 2009). Ces provinces se joignent au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador dans leur effort pour lutter contre la pauvreté grâce à des politiques globales.

Compte tenu de ces récentes initiatives et en continuité avec les autres travaux relatifs aux stratégies de lutte contre la pauvreté partout au Canada<sup>i</sup>, le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) a effectué un recensement des lois et des stratégies intégrées, c'est-à-dire les législations, les plans ou les stratégies « à volet multiple qui touchent plusieurs domaines et territoires de compétence »<sup>ii, iii</sup>. Ce recensement vise à fournir un aperçu descriptif des politiques intégrées existantes en matière de lutte contre la pauvreté et à guider le lecteur dans sa consultation de ces documents politiques et dans son analyse. Il vise aussi à susciter des débats portant sur les réponses politiques actuelles et futures au phénomène de la pauvreté.

Ce document ne remplace pas l'analyse en profondeur des mesures de lutte contre la pauvreté au Canada. En effet, il n'examine pas les politiques individuelles qui contribuent au filet de sécurité sociale fourni ou non par chaque province. Il se penche plutôt sur les politiques intégrées, puisque celles-ci emploient des approches intersectorielles, domaine d'étude du CCNPPS<sup>iv</sup>.

De plus, la plupart des stratégies de lutte contre la pauvreté décrites dans ce recensement sont récentes et ne sont pas encore bien connues de la communauté de la santé publique. Comme les autres provinces sont en train de rédiger leur propre stratégie et comme le gouvernement fédéral n'a pas établi sa propre politique intégrée, il est important de se familiariser avec celles qui existent déjà et avec les mécanismes qu'elles utilisent pour combattre la pauvreté.

Le **tableau 1** met en lumière la **législation anti-pauvreté** adoptée par deux provinces canadiennes, soit le Québec et l'Ontario. Cette législation est intéressante parce qu'elle prône l'action à long terme et la responsabilité gouvernementale<sup>v</sup>.

Le **tableau 2** décrit les **stratégies intégrées de réduction de la pauvreté** et les **plans d'action** qui ont été adoptés par le Québec et l'Ontario, par Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba. Il met en lumière les objectifs, les cibles et les mécanismes des stratégies adoptées ainsi que les domaines clés visés : le logement, les initiatives relatives au développement de la petite enfance et les politiques familiales; les programmes de formation et d'employabilité; les suppléments et les remplacements du revenu ainsi que les initiatives axées sur le lieu d'habitation, entre autres<sup>vi</sup>. Cette information récapitulative permet de comprendre les mesures concrètes qui ont été adoptées par les provinces et qui font partie des politiques intégrées, dont l'objectif est la diminution de la pauvreté.

Vous pouvez formuler des commentaires sur cet outil du CCNPPS :

- Faut-il modifier une entrée particulière ?
- Manque-t-il des stratégies ?
- Devrait-on ajouter d'autres dimensions au cadre descriptif ? <sup>vii</sup>
- **Cet outil est-il utile ?**



**Tableau 1 : Législation anti-pauvreté dans les provinces canadiennes**

	Québec	Ontario
<b>Législation</b>	<a href="#">Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</a> (L. R.Q., c. L-7)	<a href="#">Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté</a> (S.O. 2009, c. 10)
<b>Date d'adoption</b>	13 décembre 2002	6 mai 2009
<b>Processus de consultation du gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité parlementaire : 135 personnes, groupes et organismes et 166 mémoires</li> <li>- Le gouvernement a rencontré les représentants de 1000 groupes dans les 17 régions du Québec pour valider le document de référence <a href="#">Ne laisser personne de côté.</a></li> <li>- Sept forums de discussion ont regroupé plus de 50 groupes.</li> <li>- Comité consultatif</li> <li>- Recherche-action sur les pratiques prometteuses</li> </ul>	Voir tableau 2 pour le processus de consultation menant à la stratégie
<b>Création de comité intersectoriel/interministériel</b>	<p>Oui : le <i>Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i>. Les membres en sont<sup>viii</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Office des personnes handicapées du Québec</i></li> <li>- <i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport</i></li> <li>- <i>Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i></li> <li>- <i>Ministère de la Famille et des Aînés</i></li> <li>- <i>Ministère de la Santé et des Services sociaux</i></li> <li>- <i>Ministère des Affaires municipales et des régions</i></li> <li>- <i>Ministère des Finances</i></li> <li>- <i>Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation</i></li> <li>- <i>Ministère du Travail</i></li> <li>- <i>Secrétariat à la jeunesse</i></li> <li>- <i>Société d'habitation du Québec</i></li> <li>- <i>Emploi-Québec</i></li> <li>- <i>Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale</i></li> </ul>	Aucun n'a été identifié <sup>ix</sup> . Cependant, « le ministre consulte régulièrement, aux moments qu'il estime indiqués, des intervenants clés, d'autres niveaux de gouvernement, des représentants des secteurs privé, public et sans but lucratif et des particuliers, notamment des personnes en situation de pauvreté, selon ce qu'il estime opportun, à l'égard de la stratégie de réduction de la pauvreté » <sup>x</sup> .



<p><b>Principes directeurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référence à la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i></li> <li>- La pauvreté et l'exclusion sociale peuvent représenter des obstacles à la protection et au respect de la dignité humaine.</li> <li>- La pauvreté et l'exclusion sociale menacent le développement social et économique, ainsi que la cohésion et l'équilibre social.</li> <li>- Cette lutte est un impératif national, dans l'esprit d'un mouvement universel visant à améliorer le développement social, culturel et économique de tous les êtres humains.</li> <li>- Les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour améliorer leur situation; cette amélioration est liée au développement de l'ensemble de la communauté.</li> <li>- Tous les membres de la société québécoise souhaitent poursuivre des actions visant à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>xi</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vision d'une province où chaque personne a la chance d'atteindre son potentiel et de contribuer à un Ontario prospère et en santé.</li> <li>- Se base sur le système éducatif et sur le programme de prestation ontarienne pour enfants.</li> <li>- Vise à rompre le cycle de la pauvreté intergénérationnelle en améliorant les occasions, surtout au moyen de l'éducation.</li> <li>- Sa mise en œuvre nécessitera la participation de tous les niveaux de gouvernement, de tous les secteurs de la société et une économie en croissance.</li> <li>- Importance de tous les Ontariens</li> <li>- Importance des communautés</li> <li>- Reconnaissance de la diversité</li> <li>- Importance du soutien et de la participation des familles</li> <li>- Respect</li> <li>- Participation</li> <li>- Engagement et coopération<sup>xii</sup>.</li> </ul>
<p><b>Objectif principal</b></p>	<p>«... vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté »<sup>xiii</sup>.</p> <p>Pour les objectifs spécifiques, voir le tableau 2</p>	<p>« ... mettre en place des mécanismes favorisant une réduction soutenue et à long terme de la pauvreté en Ontario »<sup>xiv</sup>.</p> <p>Pour les objectifs spécifiques, voir le tableau 2</p>
<p><b>Définition de la pauvreté</b></p>	<p>« ... la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société »<sup>xv</sup>.</p>	<p>Aucune n'est identifiée.</p>
<p><b>Mécanismes de mise en œuvre</b></p>	<p><b>Stratégie :</b>          Cette loi établit une stratégie nationale : <a href="#">Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « La volonté d'agir, la force de réussir »</a> (voir tableau 2).</p> <p>Pour mettre en œuvre la stratégie, le gouvernement doit établir un <b>plan d'action</b> :  <a href="#">Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</a> (voir tableau 2)</p>	<p><b>Stratégie :</b>  <a href="#">Rompre le cycle, Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario</a> (voir tableau 2).</p>



	<p>Comité consultatif :  <a href="#">Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</a> composé de 15 membres nommés par le gouvernement, y compris 5 membres provenant d'instances ou de groupes représentatifs travaillant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Au moins 3 d'entre eux doivent être des personnes travaillant au sein de ces instances et 10 membres doivent provenir du patronat, du mouvement syndical ou du milieu municipal, communautaire et d'autres secteurs de la société civile. Le gouvernement en désigne le président.</p> <p><b>Centre de recherche :</b>  <a href="#">Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)</a> : L'un de ses mandats consiste à proposer des indicateurs de pauvreté, d'exclusion et d'inégalité sociales au ministre afin d'évaluer les progrès effectués depuis l'entrée en vigueur de la loi.</p> <p><b>Fonds :</b>  Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce fonds est consacré au financement des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.</p>	
<b>Mécanismes visant à assurer la cohérence gouvernementale</b>	<p><a href="#">Article 19</a> : Fonction de conseiller. Le ministre chargé de l'application de la loi avisera les autres ministres des mesures qui pourraient avoir une répercussion significative sur les personnes en situation de pauvreté.</p> <p><a href="#">Article 20</a> : Effets des propositions de nature législative. Chaque ministre évalue les propositions de nature législative ou réglementaire qui, selon lui, pourraient avoir un effet significatif sur les personnes en situation de pauvreté.</p>	Aucun n'est identifié.
<b>Mécanismes de suivi</b>	<p>Plan d'action : le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale doit soumettre un rapport annuel sur les activités réalisées dans le cadre du plan d'action (voir <a href="#">article 21</a> de la loi).</p> <p>- Au plus tard en octobre 2010, puis tous les trois ans après cette date, le ministre doit faire rapport au gouvernement des résultats obtenus dans le cadre de la stratégie nationale (voir les <a href="#">articles 58-60</a> de la loi).</p>	<p>- Depuis 2009, le ministre doit déposer au gouvernement un rapport annuel sur la stratégie de réduction de la pauvreté, y compris les activités visant à appuyer la stratégie, et faire part des informations disponibles sur les indicateurs déterminés dans la stratégie.</p> <p>- Le gouvernement doit évaluer la stratégie de réduction de la pauvreté en vigueur au moins tous les cinq ans. En conséquence, il doit publier une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté en se basant sur cette évaluation et sur celle des groupes intéressés (voir <a href="#">article 6</a> de la loi).</p>
<b>Mesures utilisées</b>	Des indicateurs officiels sont utilisés en guise de mesures de transition : seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, mesure de faible revenu (MFR) et mesure du panier de consommation <sup>xvi</sup> .	Voir tableau 2 (mesures utilisées)



	En avril 2000, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion a émis des recommandations concernant les indicateurs à adopter en guise de mesures officielles du progrès <sup>xvii</sup> .	
<b>Ministre chargé de l'application de la loi</b>	Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse





**Tableau 2 : Stratégies de réduction de la pauvreté/plans d'action des provinces canadiennes**

	Québec	Ontario	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse	Manitoba
<b>Stratégie/plan d'action</b>	<a href="#"><i>Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « La volonté d'agir, la force de réussir »</i></a>	<a href="#"><i>Rompre le cycle, Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario</i></a>	<a href="#"><i>Reducing poverty : An Action Plan for Newfoundland and Labrador</i></a>	<a href="#"><i>Preventing Poverty. Promoting Prosperity. Stratégie de réduction de la pauvreté de la Nouvelle-Écosse</i></a>	<a href="#"><i>Tout le monde à bord: Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté</i></a>
<b>Date de lancement</b>	Août 2002	Décembre 2008	6 décembre 2006	3 avril 2009	21 mai 2009
<b>Processus de consultation du gouvernement</b>	Aucun n'est identifié; voir le tableau 1 pour le processus de consultation menant à l'adoption de la loi	Stratégie nationale : site Web, 14 tables rondes tenues dans la province, lettres, réunions et conversations téléphoniques	Publication d'un document d'information et d'un cahier d'exercices <sup>xviii</sup> ; rétroaction obtenue grâce à une série d'ateliers et la tenue de groupes de discussion, commentaires reçus par courriel et par téléphone	Avant d'adopter sa stratégie, le gouvernement a adopté la loi 94, <i>Poverty Reduction Working Group Act</i> (13 décembre 2007) et créé un « groupe de travail sur la réduction de la pauvreté ». Ce groupe de travail était composé de divers ministères et groupes d'intérêt <sup>xix</sup> . Un sondage public (n=près de 1300 personnes) a aussi été mené.	Aucun n'est identifié.
<b>Valeurs directrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Québec fait face à un défi : promouvoir l'équité et la solidarité dans l'environnement international.</li> <li>- Les valeurs relatives au partage et à la solidarité sont bien enracinées au Québec et ont orienté divers éléments de notre filet de sécurité sociale et économique.</li> <li>- La mise en œuvre de cette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pouvoir de l'Ontario est placé entre les mains de ses citoyens.</li> <li>- Nous souffrons tous de la pauvreté; elle laisse trop de potentiel inexploité sur la touche.</li> <li>- La meilleure façon de combattre la pauvreté est de rompre le cycle qui en fait un problème si insidieux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La pauvreté est l'obstacle le plus significatif au développement sain des enfants et affecte tous ceux qui la subissent.</li> <li>- A un effet nuisible sur le bien-être social et économique des communautés.</li> <li>- Les personnes affectées ne sont pas capables de parvenir à leur plein potentiel.</li> <li>- Plus il y a de gens en situation de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La plus grande ressource de la Nouvelle-Écosse, ce sont ses habitants.</li> <li>- Certaines personnes et familles vivent des difficultés à un certain moment de leur vie ou pendant toute leur vie.</li> <li>- Plus on aide la population lorsqu'elle en a besoin, plus notre économie et notre société sont fortes.</li> </ul>	<p>« Le Manitoba reconnaît que la pauvreté ne concerne pas uniquement l'argent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pauvreté est un problème complexe pour lequel il faut trouver des solutions à long terme qui s'attaquent aux racines du problème.</li> <li>- Il faut se concentrer sur l'élaboration de politiques et de programmes basés sur des</li> </ul>



	<p>stratégie fait partie du développement social du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fait de la prévention une priorité.</li> <li>- Compte sur la participation citoyenne.</li> <li>- Insiste sur la responsabilité locale en matière de développement économique.</li> <li>- Cherche à concilier le développement économique, social, culturel et environnemental.</li> <li>- Est centré sur le soutien aux personnes défavorisées et exclues et privilégie l'autonomisation et la solidarité envers tous les citoyens afin de soutenir leurs efforts.</li> <li>- Souligne l'importance de favoriser la cohésion sociale : valeurs communes, plus faibles disparités de revenu, plus grande égalité d'accès aux connaissances, santé, logement et participation.</li> <li>- La pauvreté coûte cher.</li> <li>- La pauvreté a des répercussions sur la santé et le bien-être.</li> <li>- La pauvreté cause des inégalités liées au revenu en matière de santé.</li> <li>- Le capital humain est la base du progrès – le refus de prendre des mesures peut limiter notre compétitivité<sup>xx</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impératif moral; impératif économique</li> <li>- Dans une économie mondiale, des travailleurs bien formés, bien éduqués et très productifs sont nécessaires pour conserver notre avantage.</li> <li>- Approche globale qui reconnaît que certaines personnes sont plus à risque de connaître la pauvreté : les femmes, les communautés « racialisées », les nouveaux arrivants, les personnes ayant des handicaps, les autochtones.</li> <li>- Principes clés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les enfants d'abord;</li> <li>- les familles;</li> <li>- les communautés;</li> <li>- Exploiter le potentiel des individus;</li> <li>- diversité;</li> <li>- respect;</li> <li>- engagement;</li> <li>- détermination;</li> <li>- efficacité.</li> </ul> </li> <li>- Cette stratégie s'inspire d'approches fructueuses mises en place dans le monde (Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Ville de New York, Irlande, Royaume-Uni)<sup>xxi</sup>.</li> </ul>	<p>pauvreté, plus l'effet de celle-ci est grand.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vision d'une province prospère où la pauvreté a été éliminée et où les individus peuvent parvenir à leur plein potentiel et bénéficier de tout le soutien dont ils ont besoin pour participer aux avantages sociaux et économiques de la province.</li> <li>- Approche à long terme</li> <li>- Centrée sur la prévention</li> <li>- Basée sur le partenariat</li> <li>- Vise à trouver le bon mixage politique.</li> <li>- Faire preuve de responsabilisation et mesurer les progrès</li> <li>- Adopter une approche intégrée et coordonnée</li> <li>- Tenir compte du sexe</li> <li>- Tenir compte des questions autochtones<sup>xxii</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Occasions = prospérité; la prévention de la pauvreté favorise la prospérité.</li> <li>- Faire en sorte que la Nouvelle-Écosse soit le meilleur endroit où vivre.</li> <li>- Augmenter la vigilance en ces temps de grandes difficultés économiques</li> <li>- Le climat économique difficile exerce encore plus de pression sur les personnes les plus vulnérables.</li> <li>- Engagement complet à long terme</li> <li>- Renforcement des programmes et services, solutions innovatrices</li> <li>- Indépendance, autosuffisance, inclusion, diversité</li> <li>- Soutien durable, sécuritaire, équitable et planifié à ceux qui en ont besoin.</li> <li>- Sensible aux besoins et faisant preuve de souplesse</li> <li>- Collaboration déterminée</li> <li>- Basé sur des données probantes; responsabilisation et transparence<sup>xxiii</sup>.</li> </ul>	<p>données probantes et investir dans ce qui fonctionne.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Manitoba reconnaît que les individus sont aux prises avec des difficultés uniques liées au sexe, à la race, à la culture et aux capacités.</li> <li>- Il faut préconiser une approche à plusieurs facettes : empêcher les individus de s'appauvrir, diminuer le nombre de personnes en situation de pauvreté et améliorer la vie de celles qui en sont victimes.</li> <li>- Le Manitoba reconnaît l'importance d'améliorer la vie des personnes en situation de pauvreté lorsqu'elles effectuent la transition vers le soutien et vers la fin de ce soutien.</li> <li>- Il faut établir des partenariats avec d'autres gouvernements, des organisations à but non lucratif et des individus. »<sup>xxiv</sup></li> </ul>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



<b>Objectif</b>	<p>Faire en sorte qu'en 2013, le Québec soit l'une des nations industrialisées qui compte le moins d'individus en situation de pauvreté.</p> <p><b>Principaux axes d'action :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale; développer le potentiel des individus</li> <li>2) Renforcer le filet de sécurité économique et sociale</li> <li>3) Promouvoir l'accès à l'emploi et l'intérêt pour le travail</li> <li>4) Promouvoir la participation de l'ensemble de la société</li> <li>5) S'assurer que l'intervention est systématique et cohérente à tous les niveaux</li> </ol>	<p><b>Principaux axes d'action :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Programmes pour les enfants (vaccination, éducation) et les familles</li> <li>2) Communautés plus fortes et en meilleure santé</li> <li>3) Occasions (logement, emploi) ciblant différents groupes (autochtones, femmes, immigrants, etc.)</li> <li>4) Gouvernement plus intelligent : examen de l'aide sociale, Institute of Social Policy, etc.</li> </ol>	<p>Prévenir, diminuer et atténuer la pauvreté</p> <p><b>Cinq objectifs</b> pour la période 2006-2010 comprenant 20 mesures :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer l'accès aux services pour les personnes à faible revenu ainsi que leur coordination</li> <li>2. Renforcer le filet de sécurité sociale</li> <li>3. Augmenter le revenu gagné</li> <li>4. Miser davantage sur le développement des jeunes enfants</li> <li>5. Avoir une population mieux éduquée</li> </ol>	<p>Vision pour 2020 : rompre le cycle de la pauvreté en créant des occasions pour que tous les Néo-Écossais puissent participer à la prospérité de la province et améliorer leur niveau de vie.</p> <p><b>Axes principaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux gens de travailler et récompenser le travail</li> <li>- Améliorer le soutien offert à ceux qui en ont besoin.</li> <li>- Collaborer et coordonner</li> </ul>	<p>Réduire continuellement la pauvreté et augmenter l'inclusion sociale</p> <p><b>Axes principaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Logement sécuritaire et abordable</li> <li>- Soutien à l'éducation, à l'emploi et au revenu</li> <li>- Familles solides et en santé</li> <li>- Services accessibles et coordonnés</li> </ul>
<b>Définition de la pauvreté</b>	<p>« La pauvreté est la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour accéder à son autonomie économique et favoriser son inclusion sociale. »<sup>xxv</sup></p>	<p>Aucune n'est identifiée.</p>	<p>« La pauvreté n'est pas seulement le manque de ressources financières adéquates, c'est aussi l'exclusion sociale, qui est à la fois la cause et la conséquence de la pauvreté. L'exclusion sociale signifie que les individus ne sont pas capables de participer pleinement aux activités sociales et économiques de la société. »<sup>xxvi</sup></p>	<p>Aucune n'est identifiée. Cependant, le Poverty Reduction Working Group (PRWG) définit la pauvreté ainsi : « Lorsque les individus sont " exclus " et ne peuvent prendre part aux activités de la vie quotidienne que notre société accepte et respecte. Et lorsque cette pauvreté est liée aux diverses formes d'inégalité et d'iniquité associées à la race, au sexe, à l'âge, à l'orientation sexuelle, aux capacités ou aux incapacités et à la situation géographique sans toutefois s'y limiter – et que tous ces facteurs y contribuent. »<sup>xxvii</sup></p>	<p>« Le Manitoba reconnaît que la pauvreté ne concerne pas uniquement l'argent; il s'agit aussi de l'exclusion sociale. [Celle-ci] survient lorsque les individus, les familles ou les communautés ont des problèmes liés à la pauvreté, comme le chômage, des logements inadéquats ou des ruptures familiales. Ces problèmes ont tendance à empêcher d'avoir accès aux avantages, aux ressources et aux possibilités de participer plus pleinement à leur communauté et d'atteindre leur plein potentiel. »<sup>xxviii</sup></p>



<b>Cible</b>	Faire en sorte que le Québec devienne progressivement, en 10 ans (d'ici 2013), l'une des sociétés industrialisées ayant le plus faible taux de pauvreté, d'après des méthodes de comparaison reconnues internationalement.	Réduire de 25 % le nombre d'enfants vivant en situation de pauvreté au cours des 5 prochaines années (2015).	Faire en sorte que Terre-Neuve-et-Labrador passe du rang des provinces les plus pauvres à celui des moins pauvres en dix ans.	Aucune n'est identifiée.	Aucune n'est identifiée
<b>Domaines d'intervention :</b>  - Développement des jeunes enfants - Programmes familiaux - Logement - Formation et emploi - Sécurité du revenu - Intégration sociale - Initiatives axées sur le lieu - Autre	- Développement des jeunes enfants - Programmes familiaux - Logement - Formation et emploi - Sécurité du revenu - Intégration sociale - Initiatives axées sur le lieu d'habitation	- Développement des jeunes enfants - Programmes familiaux - Logement - Formation et emploi - Examen de l'aide sociale - Initiatives axées sur le lieu d'habitation	- Programmes destinés aux autochtones - Soutien au système judiciaire - Logement - Sécurité du revenu - Développement des jeunes enfants - Éducation	- Programmes d'emploi et de formation - Examen des programmes d'aide au revenu - Sécurité du revenu pour les familles - Développement des jeunes enfants - Coordination des services - Promotion de la stratégie nationale anti-pauvreté et stratégie nationale sur le logement	- Programmes familiaux - Logement - Formation et emploi - Soutien du revenu - Coordination des services
<b>Comité intersectoriel/interministériel</b>	Oui (voir tableau 1 – Mécanismes)	Oui (voir ci-dessous - Mécanismes)	Oui (voir ci-dessous – Mécanismes)	Oui (voir ci-dessous – Mécanismes)	Oui (voir ci-dessous – Mécanismes)
<b>Mécanismes visant à assurer la mise en œuvre de la stratégie</b>	Voir tableau 1 — Mécanismes	<b>Comité du cabinet</b> Chargé de mettre en œuvre la stratégie et appuyé par un secrétariat. Cette équipe sera responsable de surveiller la mise en œuvre des mécanismes, de publier des rapports annuels sur les progrès et de tenir des consultations auprès des intervenants clés. La stratégie demande	Un <b>comité ministériel</b> orientera les travaux relatifs à la stratégie. Les membres en sont : le ministre des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi et le ministre chargé de la corporation du logement de Terre-Neuve-et-Labrador, l'Agence des relations de travail, l'Agence de la santé en milieu de travail, la Commission de la sécurité et de la compensation et des affaires du	« Un <b>comité ministériel</b> sera formé pour orienter et diriger la mise en œuvre de la stratégie. Ce comité comprendra les mêmes ministres qui font partie du cadre provincial de la prospérité sociale et qui gèrent les ministères suivants : Services communautaires, Développement économique et rural, Éducation, Finances, Santé,	Un <b>groupe interministériel</b> surveillera l'application de la stratégie; ce groupe fera rapport au <b>comité ministériel sur la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale</b> . Ce groupe appuiera les activités intergouvernementales.



		<p>l'engagement des gouvernements fédéral et municipaux.</p> <p><b>Social Policy Institute :</b> Institut indépendant faisant les activités suivantes : - Évaluation des politiques sociales, y compris une évaluation économique - Détermination des meilleures pratiques en vigueur dans les autres champs de compétence afin de les utiliser en Ontario - Collaboration avec des experts internationaux pour créer des feuilles de route novatrices dans des domaines particuliers de compétitivité et dans des domaines sociaux, politiques et économiques importants</p>	<p>Labrador (Responsable), le ministre chargé des affaires autochtones, le ministre de l'Éducation et celui chargé de la condition féminine, le ministre des Finances, le ministre de la Santé et des Services à la communauté, le ministre de l'Innovation, du Commerce et du Développement rural, le ministre chargé du secrétariat rural et le ministre de la Justice.</p> <p>Un groupe de travail interministériel ainsi qu'un comité sous-ministériel appuieront ce comité.</p>	<p>Promotion et Protection de la santé, Justice, Développement du travail et de la main-d'œuvre et Conseil du trésor et des politiques. Ce comité sera appuyé par un groupe de hauts fonctionnaires composé des sous-ministres des ministères intéressés<sup>xxix</sup>.</p> <p><b>Coordonnateur de la réduction de la pauvreté :</b> influence l'orientation du comité, rencontre les ministres pour évaluer les progrès et pour soutenir les politiques basées sur des données probantes ainsi que la création de programmes.</p>	
<b>Mécanismes visant à assurer la cohérence gouvernementale</b>	<a href="#">Articles 19 et 20</a> de la loi (voir tableau 1)	Aucun n'est identifié.	Aucun n'est identifié.	Cadre de la prospérité sociale <sup>xxx</sup> .	Aucun n'est identifié.
<b>Mécanismes de suivi</b>	Voir tableau 1 (mécanismes de suivi)	Les indicateurs (voir plus bas – Mesures utilisées) seront utilisés comme données de base, seront mesurés et feront l'objet d'un rapport chaque année.	<p>- Le ministre des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi fait rapport des progrès effectués chaque année à l'Assemblée législative.</p> <p>- Tous les deux ans, un bulletin est publié concernant les progrès et les indicateurs, y compris les méthodes utilisées pour combler les lacunes.</p>	« ... On procédera régulièrement à une étude sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de la stratégie, y compris à la présentation de rapports périodiques au public. » <sup>xxxii</sup>	La mise en œuvre, les progrès et les rapports annuels seront supervisés par un groupe interministériel présidé par le ministre des Finances et celui des Services à la famille et du Logement. Ce groupe fera rapport au comité ministériel de réduction de la pauvreté.



			- Des rapports annuels ministériels faisant l'évaluation de l'effet du plan d'action seront remis à la fin de cette période de quatre ans <sup>xxxii</sup> .		
<b>Mécanismes utilisés</b>	Voir tableau 1 (mécanismes utilisés)	« Indicateurs d'opportunité » <sup>xxxiii</sup> : - maturité scolaire - progrès scolaire - taux de diplomation au secondaire - poids à la naissance - profondeur de la pauvreté - mesure du faible revenu - mesure relative au logement en Ontario - niveau de vie	Seuil de faible revenu après impôt (SFR) de Statistique Canada et autres mesures non précisées pour dresser le portrait de la situation. Le SFR est utilisé pour mesurer le progrès.	Le gouvernement est en train d'élaborer des mesures et indiquera celles qu'il aura retenues dès 2010-2011. Pour le moment, les mesures utilisées sont : - SFR; - mise sur pied de la prestation fiscale pour le revenu de travail; - écart de pauvreté (ou écart du faible revenu) pour les personnes qui ont des incapacités limitant le travail; - prévalence du nombre d'enfants de 18 ans vivant en situation de faible revenu; pourcentage de la population informée des causes et des conséquences de la pauvreté.	Les indicateurs ne sont pas précisés (est toutefois disponible une liste d'indicateurs qui « pourraient » être inclus).
<b>Ministre chargé de l'application de la loi ou de la stratégie</b>	Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse	Ministre des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi	La responsabilité de cette stratégie est conjointement assumée par divers ministères : Services communautaires, du Développement du travail et de la Main-d'œuvre, Développement économique et rural, Éducation, Santé, Promotion et Protection de la santé, Justice et Conseil du trésor et des politiques.	Services à la famille et Logement Manitoba



## Notes

<sup>i</sup> Voir les documents d'information du CCNPPS portant sur la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

<sup>ii</sup> Katherine Scott (communication personnelle, 4 juin 2009)

<sup>iii</sup> Pour connaître les provinces qui ont adopté des législations ou des stratégies générales, nous avons procédé à une enquête sur les sites des gouvernements en utilisant les mots-clés suivants : « stratégie/législation (anti-)pauvreté », « réduction de la pauvreté », « législation/stratégie provinciale sur la pauvreté ». Nous avons utilisé les moteurs de recherche Eureka, Ingenta, Santécom, EBSCOhost, CSA, Google. Les rapports du Conseil canadien de développement social (voir bibliographie) ont aussi été particulièrement utiles pour connaître les stratégies générales.

<sup>iv</sup> Les approches intersectorielles « s'efforcent d'intégrer les actions des autres secteurs concernant le même problème » (Gagnon et Kouri, 2008, p. 3); dans ce cas, celui de la pauvreté.

<sup>v</sup> Conseil national du bien-être social, 2007, p. 7

<sup>vi</sup> Sherri Torjman (2008) suggère qu'il s'agit d'éléments clés, parmi d'autres, de solides stratégies de lutte contre la pauvreté.

<sup>vii</sup> Le cadre descriptif ne se base pas sur un modèle conceptuel particulier. Il comprend plutôt des catégories provenant de certains ou de tous les documents portant sur les lois et les stratégies (c.-à-d. « valeurs de base », « objectif », « cible », « mécanismes de suivi », « mesures utilisées ») et contribuant à un récapitulatif permettant de comprendre chaque loi ou stratégie générale. La catégorie « définition de la pauvreté », également explicite dans la plupart des documents traitant des politiques, est incluse parce qu'elle indique de quelle manière chaque gouvernement encadre le problème de la pauvreté. La présence d'un « processus dirigé par le gouvernement » indique à quel point le gouvernement a cherché à recevoir des commentaires de la population et des personnes en situation de pauvreté, faisant ainsi en sorte que le processus d'élaboration de la politique soit participatif et inclusif. La « création de comités interministériels/intersectoriels » et de « mécanismes d'implantation » démontre à quel point la loi ou la stratégie mobilise les décideurs des autres secteurs gouvernementaux, ainsi que les facteurs extérieurs ou gouvernement, et indique de quelle façon la loi ou la stratégie sera appliquée. La catégorie « mécanismes visant à assurer la cohérence gouvernementale » donne une idée du point auquel les lois et stratégies entraînent la participation et la coopération d'autres secteurs du gouvernement et l'application d'une « approche entièrement gouvernementale » (voir Denise Kouri et François Gagnon, « Whole-of-Government Approaches : Two Canadian Examples », présentation donnée au congrès de l'Union nationale de la promotion de la santé et d'éducation pour la santé (UIPES) à Vancouver le 12 juin 2007, <http://www.ncchpp.ca/docs/IUHPE%20Vancouver%20June%202007.pdf>). La catégorie « domaine d'intervention » a été décrite ci-dessus (voir page 2). Les commentaires sur le cadre descriptif sont les bienvenus.

<sup>viii</sup> Cette liste est à jour au 25 février 2009.

<sup>ix</sup> Dans tout le document, la mention « Aucun n'est identifié » signifie que notre recherche dans les documents et les sites gouvernementaux et dans les autres documents (voir la note n° 2 et la bibliographie) n'a pas révélé de mention ou d'information sur la catégorie en question. Toutes les erreurs seront rapidement corrigées si les lecteurs les signalent.

<sup>x</sup> Lois et règlements de l'Ontario, chapitre 10

<sup>xi</sup> Voir le préambule de la loi

<sup>xii</sup> Voir le préambule et les principes de la loi

<sup>xiii</sup> R.S.Q., chapitre L-7

<sup>xiv</sup> Lois et règlements de l'Ontario, chapitre 10

<sup>xv</sup> R.S.Q., chapitre L-7

<sup>xvi</sup> Collin, 2007

<sup>xvii</sup> Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté : Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*.

Avis au ministre, [http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis\\_CEPE.pdf](http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_CEPE.pdf)

<sup>xviii</sup> Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. (2005). *Reducing Poverty in Newfoundland and Labrador : Working towards a solution*. Rapport d'information et manuel

<sup>xix</sup> Le ministre des Services communautaires et celui de l'Environnement et du Travail nomment un groupe de travail qui comprend un représentant des organismes suivants :

- Ministère des Services communautaires
- Ministère de l'Environnement et du Travail

- Community Action on Homelessness
- Community Advocates Network
- Face of Poverty
- Feed Nova Scotia
- Nova Scotia League for Equal Opportunities
- Feminists for Just and Equitable Public Policy
- Agence de développement régional
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante – Nouvelle-Écosse
- Social Corporate Responsibility Council
- Une chambre de commerce
- NS Chiefs of Police Association
- NS Federation of Labour
- Black Business Initiative
- Une agence sanitaire de district
- Un groupe représentant les droits des autochtones

<sup>xx</sup> Voir les pages 9-11 de la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du Québec*

<sup>xxi</sup> Voir les pages 4-6 de la *Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario*

<sup>xxii</sup> Voir les pages 1-3 du *Plan d'action de Terre-Neuve-et-Labrador*

<sup>xxiii</sup> Voir les pages 8-16 de la *Stratégie de réduction de la pauvreté de la Nouvelle-Écosse*

<sup>xxiv</sup> Gouvernement du Manitoba, 2009, p. 2

<sup>xxv</sup> Gouvernement du Québec, 2002, p. 15

<sup>xxvi</sup> Ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi, p. 3

<sup>xxvii</sup> PRWG, 2008, p. 17

<sup>xxviii</sup> Gouvernement du Manitoba, 2009, p. 2

<sup>xxix</sup> Province de la Nouvelle-Écosse, 2009, p. 34

<sup>xxx</sup> À vérifier

<sup>xxxi</sup> Colin, 2007

<sup>xxxii</sup> Province de la Nouvelle-Écosse, 2009, p. 35

<sup>xxxiii</sup> Gouvernement de l'Ontario, 2008, p. 39

## Liens

### Québec :

*Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (L. R.Q., c. L-7) : [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L\\_7/L7\\_A.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7_A.html)

*Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté* : <http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/index.asp>



Centre de collaboration nationale  
sur les politiques publiques et la santé  
National Collaborating Centre  
for Healthy Public Policy

Institut national  
de santé publique  
Québec 



**Ontario :**

*Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté* : [http://www.e-laws.gov.on.ca/html/source/statutes/french/2009/elaws\\_src\\_s09010\\_f.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/source/statutes/french/2009/elaws_src_s09010_f.htm)  
*Rompres le cycle : Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario* : [http://www.growingstronger.ca/french/poverty\\_report\\_access.asp](http://www.growingstronger.ca/french/poverty_report_access.asp)

**Terre-Neuve-et-Labrador :**

*Reducing poverty : An Action Plan for Newfoundland and Labrador* : <http://www.hrle.gov.nl.ca/hrle/poverty/poverty-reduction-strategy.pdf>

**Nouvelle-Écosse :**

*Preventing poverty. Promoting Prosperity : Nova Scotia's Poverty-reduction Strategy* : [http://www.gov.ns.ca/coms/specials/poverty/documents/poverty\\_report\\_2009.pdf](http://www.gov.ns.ca/coms/specials/poverty/documents/poverty_report_2009.pdf)  
*Report of the Poverty Reduction Working Group* : [http://www.gov.ns.ca/coms/specials/poverty/documents/Poverty\\_Reduction\\_Working\\_Group\\_Report.pdf](http://www.gov.ns.ca/coms/specials/poverty/documents/Poverty_Reduction_Working_Group_Report.pdf)

**Manitoba :**

*Tout le monde à bord : Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté* : [http://www.gov.mb.ca/fs/allaboard/all\\_aboard\\_report\\_fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/fs/allaboard/all_aboard_report_fr.pdf)

**Nouveau-Brunswick:**

*Élaborer un plan de réduction de la pauvreté* : <http://www.gnb.ca/0017/promos/0001/index-f.asp>  
*Un chœur de voix. Un rapport sur « ce qui s'est dit ». Un dialogue sur la pauvreté. Ébauche pour commentaires du public* : <http://www.gnb.ca/0017/promos/0001/WhatWasSaid-f.asp>

**Références**

*Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, L. R.Q., c. L-7. À jour au 27 juillet 2009. Document consulté le 11 mai 2009.

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L\\_7/L7\\_A.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7_A.html)

Carter, T., et Polevychok, C. (2009). Manitoba. *Poverty Reduction Policies and Programs*. (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 2 juin, 2009. [http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/Manitoba\\_Report\\_FINAL\\_2.pdf](http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/Manitoba_Report_FINAL_2.pdf)

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté : Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec. Avis au ministre*. Document consulté le 5 juin 2009. [http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis\\_CEPE.pdf](http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_CEPE.pdf)

Collin, C. (2007). *Stratégies de réduction de la pauvreté au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador*. Ottawa : Bibliothèque du Parlement – Service d'information et de recherche parlementaires. Document consulté le 21 octobre 2008. <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0723-f.htm>



- Conseil national du bien-être social. (Hiver 2007). *Résoudre la pauvreté : Quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada*. Rapports du Conseil national du bien-être social, V126. En ligne :  
<http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/ResearchProjects/NationalAntiPovertyStrategy/2007ReportSolvingPoverty/ReportFRE.pdf>
- Department of Education, Culture and Employment. (2007). *Income Security : Breaking Down the Barriers of Poverty, Promoting Self Reliance*. Yellowknife : Government of Northwest Territories. Document consulté le 2 juin 2009.  
[http://www.ece.gov.nt.ca/NEW\\_Items/Income%20Security%20%20Breaking%20Down%20the%20Barriers%20of%20Poverty%20Promoting%20Self%20Reliance.pdf](http://www.ece.gov.nt.ca/NEW_Items/Income%20Security%20%20Breaking%20Down%20the%20Barriers%20of%20Poverty%20Promoting%20Self%20Reliance.pdf)
- Department of Human Resources, Labour and Employment. (2006). *Reducing Poverty : An Action Plan for Newfoundland and Labrador*. St. John's : Government of Newfoundland and Labrador. Document consulté le 28 mai 2009. <http://www.hrle.gov.nl.ca/hrle/poverty/poverty-reduction-strategy.pdf>
- Edelson, N. (2009). Yukon. *Poverty Reduction Policies and Programs*. (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 2 juin 2009.  
[http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/YK\\_Report\\_FINAL.pdf](http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/YK_Report_FINAL.pdf)
- Eliadis, P. & Leduc, B. [année n/d]. *Legislative Approaches to Addressing Poverty and Social Exclusion: Quebec, Belgium, and France Innovate*. Horizons, 6(2), 41-43.
- Faid, P. (2009). Alberta. Extending the Alberta Advantage. *Poverty Reduction Policies and Programs*. (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 15 juin 2009. [http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/AB\\_Report\\_FINAL.pdf](http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/AB_Report_FINAL.pdf)
- Flanagan, K. (2009). Prince Edward Island. *Poverty Reduction Policies and Programs*. (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 2 juin 2009. [http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/PEI\\_Report\\_FINAL.pdf](http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/PEI_Report_FINAL.pdf)
- Gagnon, F. et Kouri, D. (2008). *Gouvernance intégrée et politiques publiques favorables à la santé*. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. Document consulté le 2 juin 2009. [http://www.ccnpps.ca/docs/Gouvernance\\_int%C3%A9gr%C3%A9eFR.pdf](http://www.ccnpps.ca/docs/Gouvernance_int%C3%A9gr%C3%A9eFR.pdf)
- General Assembly of Nova Scotia. *Poverty Reduction Working Group Act*. Chapitre 31 des actes de 2007. Document consulté le 26 mai 2009.  
[http://www.gov.ns.ca/legislature/legc/bills/60th\\_2nd/3rd\\_read/b094.htm](http://www.gov.ns.ca/legislature/legc/bills/60th_2nd/3rd_read/b094.htm)
- Government of Manitoba. (2009). *Tout le monde à bord : la stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté*. Document consulté le 27 mai 2009.  
[http://www.gov.mb.ca/fs/allaboard/all\\_aboard\\_report\\_fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/fs/allaboard/all_aboard_report_fr.pdf)

- 
- Gouvernement de l'Ontario. (6 mai 2009). *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté*. Lois et règlements de l'Ontario, chapitre 10. Document consulté le 11 mai 2009. [http://www.elaws.gov.on.ca/html/source/statutes/french/2009/elaws\\_src\\_s09010\\_f.htm](http://www.elaws.gov.on.ca/html/source/statutes/french/2009/elaws_src_s09010_f.htm)
- Gouvernement de l'Ontario. (2008). *Rompre le cycle : Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario*. Document consulté le 26 mai 2009. [http://www.growingstronger.ca/french/pdf/Ontario%27s\\_Poverty\\_Report\\_FR.pdf](http://www.growingstronger.ca/french/pdf/Ontario%27s_Poverty_Report_FR.pdf)
- Graham, S. *et al.* (2009). The Best Place on Earth? Contemporary and Historical Perspectives on Poverty Reduction policies and Programs in British Columbia. *Poverty Reduction Policies and Programs*. (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 2 juin 2009. [http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/BC\\_Social\\_Development\\_Report\\_FINAL.pdf](http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/BC_Social_Development_Report_FINAL.pdf)
- Hay, D. I. (2009). Canada. *Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté*. (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 2 juin 2009. [http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/Canada\\_Report\\_FINAL\\_FR.pdf](http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/Canada_Report_FINAL_FR.pdf)
- Holden, B. *et al.* (2009). Saskatchewan. *Poverty Reduction Policies and Programs*. (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 5 juin 2009. [http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/SK\\_Report\\_FINAL.pdf](http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/SK_Report_FINAL.pdf)
- Locke, F. and Rowe, P. (2009). Tracing a Path from the Past to the Future : Newfoundland and Labrador. *Poverty Reduction Policies and Programs*. (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 2 juin 2009. [http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/NL\\_Report\\_FINAL.pdf](http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/NL_Report_FINAL.pdf)
- MacKinnon, S. (Septembre 2008). Poverty and Social Exclusion: Solving Complex Issues through Comprehensive Approaches. *CCPA Review*, 1-4. En ligne : [http://www.policyalternatives.ca/documents/Manitoba\\_Pubs/2008/Poverty\\_and\\_Social\\_Exclusion.pdf](http://www.policyalternatives.ca/documents/Manitoba_Pubs/2008/Poverty_and_Social_Exclusion.pdf)
- Maxwell, G. (2009). Poverty in Ontario : Failed Promise and the Renewal of Hope. *Poverty Reduction Policies and Programs*. (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 2 juin 2009. [http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/ON\\_Report\\_FINAL.pdf](http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/ON_Report_FINAL.pdf)
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2002). *La volonté d'agir, la force de réussir. Énoncé de politique : stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Québec: Gouvernement du Québec.. Document consulté le 22 mai 2009. [http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/index\\_en.asp](http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/index_en.asp)
- Peacock, K. (2009). Faire renaître l'espoir ou faire du sur place? New Brunswick. *Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté*. (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 2 juin 2009. [http://www.ccsd.ca/RDS2009/Rapport/NB\\_French\\_Report\\_FINAL.pdf](http://www.ccsd.ca/RDS2009/Rapport/NB_French_Report_FINAL.pdf)

- 
- Poverty Reduction Working Group (PRWG). (2008). *Report of the Poverty Reduction Working Group*. Document consulté le 26 mai 2009. [http://www.gov.ns.ca/coms/specials/poverty/documents/Poverty\\_Reduction\\_Working\\_Group\\_Report.pdf](http://www.gov.ns.ca/coms/specials/poverty/documents/Poverty_Reduction_Working_Group_Report.pdf)
- Province of Nova Scotia. (2009). *Preventing Poverty. Promoting Prosperity*. Nova Scotia's Poverty Reduction Strategy. Document consulté le 22 juin 2009. [http://www.gov.ns.ca/coms/specials/poverty/documents/poverty\\_report\\_2009.pdf](http://www.gov.ns.ca/coms/specials/poverty/documents/poverty_report_2009.pdf)
- Saulnier, C. (2009). The Causes and Consequences of Poverty : Understanding Divisions and Disparities in Social and Economic Development in Nova Scotia. *Poverty Reduction Policies and Programs*. (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 2 juin 2009. [http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/NS\\_Report\\_FINAL.pdf](http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/NS_Report_FINAL.pdf)
- Torjman, S. (2008). *Poverty Policy*. Ottawa : Caledon Institute of Social Policy. Document consulté le 9 juin 2009. <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/720ENG.pdf>
- Ulysse, P-J. (2009). La lutte contre la pauvreté et l'exclusion par le développement social au Québec : un portrait des vingt dernières années. *Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté* (K. Scott, éd.), Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 18 juin 2009. [http://www.ccsd.ca/RDS2009/Rapport/QC\\_French\\_Report\\_FINAL.pdf](http://www.ccsd.ca/RDS2009/Rapport/QC_French_Report_FINAL.pdf)
- Wilson, J. (2009). Northwest Territories. *Poverty Reduction Policies and Programs*. (Katherine Scott, éd.). Ottawa : Conseil canadien de développement social. Document consulté le 2 juin 2009. [http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/NWT\\_Report\\_FINAL.pdf](http://www.ccsd.ca/SDR2009/Reports/NWT_Report_FINAL.pdf)

